

#### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - 2 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL **DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012**

## 2012-40 CONCLUSION D'UN EMPRUNT DE 3 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE EN VUE DE FINANCER L'ACQUISITION DU **FUTUR SIEGE SOCIAL**

L'an deux mille douze, le mercredi 7 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 24 octobre 2012, s'est réuni salle Barbara, à l'espace culturel Le Préambule, à LIGNE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 14 Votants

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

#### Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic

Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 8 novembre 2012

# 2012-40 CONCLUSION D'UN EMPRUNT DE 3 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE EN VUE DE FINANCER L'ACQUISITION DU FUTUR SIEGE SOCIAL

Vu la proposition établie par la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de la Loire,

Le comité, après en avoir délibéré, décide, en vue de financer l'acquisition du futur siège social :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire un emprunt d'un montant de 3 000 000.00 € au taux fixe de 4.350 % dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans, les frais de dossiers s'élevant à 0.25% du montant emprunté, soit 7 500.00 €.
- Que M. Bernard CLOUET, Président du SYDELA en exercice, est autorisé à signé le contrat.
- Que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

partemo

Pour extrait certifié conforme Le Président,

**Bernard CLOUET**